

*Thème de la fiche*

## **Utilisation de l'eau pour le nettoyage**

- 1. Restriction d'eau**
- 2. Utilisation eau piscine et patinoire**
- 3. Utilisation eau pour les engins**
- 4. Décapage**

Dernière mise à jour : juin 2026

### **1. Restriction d'eau**

#### **Romans– 10/03/2023**

Afin d'anticiper les mesures qui seront prises mais pour autant respecter nos obligations sanitaires, je souhaiterais savoir ce que vous comptez prendre comme dispositions face aux risques futurs de restriction d'eau.

Comment comptez-vous aborder la période de décapage, remise au propre à la sortie de l'hiver des places et terrasses de restaurants / débits de boissons ?

Outre ce type d'opérations spécifiques, comment comptez également gérer le quotidien pour tenir les obligations sanitaires et sécuritaires des services de Propreté Urbaine ?

Quelle est la position de vos élus sur le sujet ?

Avez-vous un plan de communication de prévu afin d'informer la population générale de nos actions indispensables et des mesures prises pour diminuer les fréquences de lavage tout en maintenant un niveau de propreté acceptable ?

#### **Rennes– 10/03/2023**

Notre objectif à Rennes est d'aller vers de l'utilisation quasi exclusive d'eau non potable : eau de piscine – eau de toiture – eau de filtrage de l'usine de potabilisation... nous avons pas mal de source. En // nous réduisons également nos lavages. Exemple : sur les marchés alimentaires on se concentre sur les espaces poissonniers et fruits et légumes si justifié, en période de restriction on ne lave plus de façon systématique une rue mais juste les coins qui le justifient...

Nous utilisons encore de l'eau potable bien sûr en argumentant bien sûr sur le côté sanitaire : déjections canines, sanitaires publiques...

#### **Lyon– 10/03/2023**

La question est fortement intéressante et d'actualité.

Nos élus nous demandent effectivement de réfléchir à la consommation d'eau pour le nettoyage des espaces et d'étudier les pistes d'utilisation type eau de piscine ou patinoire. Aujourd'hui sur la métropole de Lyon, cette activité de propreté (régie ou prestataires) utilise l'eau de quelques 2 500 bouches de lavages réparties sur le territoire métropolitain couvrant 59 communes, ce qui permet ainsi d'avoir un accès à l'eau au plus près de son utilisation par des véhicules Nettoyement (balayeuse avec lance haute pression ; fourgon Haute pression). Ces bouches de lavage sont connectées au réseau AEP. Nous n'avons

actuellement pas de moyen de stockage de l'eau sur nos subdivisions d'exploitation territoriale.

Nous nous interrogeons pour ceux qui l'ont fait ou étudié :

- sur l'utilisation de l'eau de piscine ou de patinoire effectivement, pour quelles interventions de propreté vous avez ciblé cette eau « non potable » ?
- quelle logistique, avez-vous pour récupérer ces volumes importants, les stocker et permettre le remplissage de véhicules Nettoyement ?

La régie de l'eau vient juste de se mettre en place au 1er janvier 2023 sur notre territoire métropolitain, et la direction de l'eau de notre collectivité sera peut-être amenée à lancer à court terme des études plus spécifiques sur d'autres types de ressources (eau de pluie ?...).

### **Douai– 16/03/2023**

Pour la ville de Douai, la question se posait depuis quelques années. Un projet de récupération des eaux pluviales de toiture du centre technique municipal dans les cartons, va enfin voir le jour en 2024 avec subventions de l'agence de l'eau. Eau pluviale qui servira pour nos laveuses, mais également pour le service espaces verts lors des arrosages.

### **Toulouse– 22/03/2023**

Sujet d'actualité qui suscite une vive réflexion sur l'utilisation à bon escient de l'eau potable. Je reste très intéressée et curieuse des mesures et retours d'expériences menées dans vos villes !

À Toulouse suite aux mesures restrictives mises en place le 02 aout dernier, la Direction des Espaces Verts avait loué une motopompe afin de collecter et réutiliser l'eau de l'une de nos plus grandes piscines municipales pour le lavage des rues mais surtout pour l'arrosage de certains arbres et végétaux identifiés.

Cette eau n'était pas stockée, mais utilisée directement suite au pompage.

### **03/05/2023**

Nous entamons la réflexion sur l'utilisation des eaux de piscine.

Pour cet été, nous utiliserons une motopompe lors de la vidange annuelle afin de rejeter le moins d'eau possible pour cette opération.

Dans une réflexion sur le long terme, nous nous interrogeons sur une récupération plus simple :

- Branchement sur l'extérieur afin que les chauffeurs soient indépendants
- Cuve isolée afin de ne pas polluer l'ensemble des eaux (lors des retours dans les canalisations)
- Dimensionnement de cette cuve...

Nous nous sommes rencontrés hier avec les responsables des piscines afin d'entamer cette réflexion.

Je souhaiterai, s'il est possible, connaître les agglos qui ont mis ce système en place et pouvoir échanger sur ce sujet.

## 2. Utilisation eau piscine et patinoire

### Amiens-03/05/2023

En ce qui concerne l'utilisation des eaux de piscine pour le nettoyage ou pour l'arrosage, faut-il la déchlorer ? Ou est-elle utilisable en l'état ?

### Bordeaux-09/05/2023

Vous trouverez ci-dessous quelques éléments de réponse et l'expérience de Bordeaux sur une piscine municipale.

En 2007, la ville de Bordeaux a lancé un MAPA pour : Étude de faisabilité technique, sanitaire et financière de récupération de l'eau de rejet des piscines pour l'utilisation par les services de la ville (propreté et espaces verts)

L'étude a fait ressortir les éléments suivants :

Dans le cadre de la démarche HQE du projet de la piscine du Grand Parc, il a été prévu une récupération de l'eau de surplus après filtration soit l'eau neuve d'apport journalier demandé par la DDASS et la réglementation. Pour calculer notre récupération nous sommes partis de la Norme soit 30 L / jour / baigneur ce qui représente environ 30 m<sup>3</sup>/jour.

Mais une partie de cette eau sera utilisée pour le lavage des filtres soit environ la moitié qui sera éjecté pour le nettoyage des filtres à l'égout, ce qui nous donnera une moyenne journalière de 15 m<sup>3</sup> / jour.

Pour assurer l'arrosage des espaces verts extérieurs et intérieurs nous avons estimé un besoin de 1245 m<sup>3</sup>/an soit environ 166 jours. Pendant ces 166 jours (de MAI à fin SEPTEMBRE) j'utiliserai pour l'arrosage environ 7.5 m<sup>3</sup>/jour ce qui représente la moitié de la récupération journalière.

En revanche, pendant les autres mois de l'année nous pouvons récupérer la totalité soit 15 m<sup>3</sup>/jour d'Octobre à début MAI en enlevant 2 x 10 jours d'arrêt pour entretien.

Total des récupérations pour une autre utilisation : 3 930 m<sup>3</sup>/AN.

### PISCINE GRAND PARC

- La récupération des eaux de bassins permet :
- L'alimentation en arrosage des espaces verts de la piscine
- L'alimentation des auto- laveuses pour le nettoyage des rues.
- Cette eau provient du renouvellement réglementaire de l'eau de la piscine à minima 30 l / baigneur / jour + lavage des filtres + vidage des bassins (consommation annuelle : 15 000 m<sup>3</sup>)

- Contenance des bâches

10 m<sup>3</sup> pour l'arrosage des espaces verts et 20 m<sup>3</sup> pour le nettoyage de la voirie.

- le coût de l'aménagement : 110 000 € ( en 2007)
- Qualité de l'eau : L'eau recyclé est déchlorée en passant dans des filtres à charbon actif ; l'eau qui ressort est 0,20 mg / l maxi de chlore, ce qui correspond à la qualité physicochimique de l'eau du robinet : eau à 25 °C

### **Valence -13/02/2025**

Je viens d'être contacté pour travailler sur une éventuelle réutilisation par nos services des eaux de piscines ou de patinoire.

Avez-vous des retours à ce sujet, faisabilité, problème avec le chlore etc...

### **Grenoble – 14/02/2025**

Nous avons eu recours à des bâches à eau souples de 400m<sup>3</sup>. Nous les remplissons directement depuis le bassin, 15 jours après la fermeture de la piscine de plein air pour éliminer la chloration et ne pas avoir d'algues qui apparaissent. L'eau stockée à l'abri de l'air et de la lumière se conservait bien, nous nous en servions essentiellement pour les activités de lavage de voirie, notamment notre voie sur berge après inondation.

Points positifs :

- eau stockée utilisable quand il y a besoin et pas uniquement à la fermeture de l'équipement.
- Pas de traitement supplémentaire de l'eau

Points négatifs :

- manutention de la bâche souple
- risque de vandalisme

### 3. Utilisation eau pour les engins

#### Le Havre – 18/12/2024

Quelle eau utilisez-vous pour vos engins et matériels ?

Comment optimisez et comptabilisez-vous votre consommation et budget svp merci ?

#### Le Grand Sénonais – 20/12/2024

Nous utilisons l'eau du réseau pour nos engins de nettoyages mais depuis septembre nous avons mis en place un système pour utiliser l'eau du centre nautique après filtration et traitement. Cette procédure a été validé par l'ARS et en 3,5 mois nous avons déjà utilisé 150 m3 d'eau recyclée.

Des travaux sont également en cours pour récupérer les eaux de pluies sur un bâtiment du centre technique avec une citerne souple de 120 m3 avec pompe, surpresseur, poteau pour la prise d'eau (devis de 28 000 € fourniture et pose).

#### Annemasse – 20/12/2024

Dans le cadre des travaux sur la ville : construction d'une école, de piétonnisation du centre-ville, de rénovation de cours d'écoles et de construction de bâtiment technique, j'ai demandé l'installation de cuves à eau avec pompe immergée.

Par conséquent, les services de Propreté et Parcs et jardins devraient en 2025 utiliser l'eau de pluie pour le lavage des rues, l'arrosage des bacs à fleurs et des arbres.

#### 4. Décapage

##### **Romans– 02/05/2023**

Le département de la Drôme est en alerte sécheresse renforcé. Nous pouvons donc intervenir pour le nettoyage des voiries pour tout ce qui relève uniquement de l'hygiène, de la salubrité publique (déjections, urine, fientes....).

Nous sommes en questionnement sur l'activité « décapage » pour toutes les zones pavés, béton désactivé, activité dites « d'embellissement ».

Nous souhaitons savoir quel fonctionnement vous avez adopté sur vos départements respectifs sujets à arrêté.

##### **Montigny-les-Metz– 03/05/2023**

L'année dernière, on avait opté pour intervenir uniquement dans le cadre d'une problématique d'hygiène... Même pour les zones pavés ou autres.

##### **Metz– 03/05/2023**

Même principe pour la Ville de Metz lors d'arrêté préfectoraux de restriction d'eau. Nous limitons nos interventions aux problématiques d'hygiènes et d'odeurs : coulures de poubelles, urines, excréments, souillures adhérentes, sang, remise en eau d'avaloir, etc.

##### **Mulhouse– 04/05/2023**

Même organisation sur Mulhouse, pas de décapage, ni lavage des surfaces piétonnes/pavées en période de restriction d'eau, uniquement les urgences (même liste qu'à Metz).

Le manque de lavage se ressent sur le niveau de propreté/ finition après deux ou trois mois mais reste gérable.

##### **Nantes– 04/05/2023**

Au niveau de Nantes Métropole, nous avons établi un plan sécheresse qui décline l'adaptation de l'activité de nos services en fonction des niveaux de restriction de l'usage de l'eau.

Les activités de décapage de pavage ne sont pas considérées chez nous comme relevant de la salubrité et sont donc stoppée dès le niveau alerte.

Pour l'instant l'ouest de la France est bien arrosé et nous ne sommes pas concernée par les restrictions.

##### **Blois– 04/05/2023**

Nous avons également la même organisation à Blois.

##### **Villefranche– 04/05/2023**

A Villefranche-sur-Saône, comme pour les collègues, on se limite aux interventions relevant de la salubrité publique pendant les périodes de restriction. Cela entraîne néanmoins des mécontentements notamment autour de notre rue principale en pavés !